



AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz

Service producteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des statistiques de court terme (DSCT)

Opportunité : avis favorable émis le 5 octobre 2023 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 7 novembre 2023 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2023
Publication JO	Oui

Descriptif de l'opération

L'enquête 2022 sur l'impact des prix prévisionnels de l'électricité va être rééditée et annualisée en l'étendant aux fournisseurs de gaz

Elle a été réalisée, à titre expérimental, à des fins d'information générale, dans un contexte de très forte augmentation des prix de l'énergie depuis 2021¹. Son objectif était de chiffrer l'impact sur leur facture d'électricité 2023 de la renégociation des contrats de fourniture d'électricité pour 2023 par les entreprises de l'industrie, du commerce et des services, en s'adressant aux fournisseurs d'électricité, qui sont peu nombreux (au nombre de 60). Sa pérennisation a été souhaitée dans un avis émis par le Cnis lors de la Commission « Entreprises et stratégies de marché » du 30 mars 2023.

Il s'agit d'une enquête d'initiative nationale. Elle avait obtenu une décision d'opportunité en urgence émise par le président du Cnis le 22 novembre 2022, pour une collecte en décembre 2022. Son originalité est qu'il s'agit d'une enquête prospective avec des questions quantitatives et non seulement qualitatives.

La plupart des entreprises de l'industrie, du commerce et des services ont négocié en décembre 2023 (ou avant) leur contrat de fourniture d'électricité et de gaz couvrant l'année 2024. Les fournisseurs d'électricité et de gaz ont à cette occasion pu répercuter tout ou partie des évolutions de prix de gros.

¹ 2021 est la dernière année disponible de l'EAP (Enquête Annuelle de Production)

L'« **Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz** » a pour but de suivre ces évolutions et d'estimer les prix moyens facturés aux clients pour un usage final en 2024, pour ces deux énergies, en interrogeant une quarantaine de fournisseurs d'électricité et de gaz.

Elle s'adresse aux unités légales ayant déclaré dans le dernier millésime connu de l'Enquête Annuelle de Production (EAP) les chiffres d'affaires les plus élevés dans les branches 3514-Commerce d'électricité et 3523-Commerce de gaz par conduites, en retirant celles dont le siège est à l'étranger et celles réalisant essentiellement des transactions intragroupes, et ce, jusqu'à arriver à un taux de couverture du chiffre d'affaires total enregistré dans chacune des deux branches supérieur ou égal à 98 %. L'échantillon a été mis à jour avec les données EAP 2022 : 34 entreprises seront interrogées en 2023, dont 23 entreprises uniquement pour l'électricité, 6 pour le gaz et 5 pour les deux.

Les questionnaires sont collectés par mail après un entretien téléphonique ou en visioconférence, sur le mois de décembre, par des ingénieurs experts en entreprise. Les questions portent sur les volumes en MWh et les prix moyens en €/MWh pour les années 2022, 2023 et 2024 pour un usage final, ventilés par grands secteurs (industrie/agriculture, tertiaire marchand, tertiaire non marchand, secteur résidentiel) croisés avec la puissance souscrite pour l'électricité (segments C1 à C5) et le niveau de consommation pour le gaz (T1 à T4 et TP). Même si la période de collecte est complexe pour les fournisseurs car les mois de décembre et janvier sont des mois chargés, les entreprises répondantes à l'édition 2022 représentaient près de 90 % des volumes livrés en 2021. Les entreprises transmettent leurs réponses sous forme de tableaux en format tableur.

L'enquête est complémentaire aux enquêtes semestrielles « transparence des prix du gaz et de l'électricité », menées par le Sdes, qui sont rétrospectives. Elle est la seule, au sein du système statistique public, avec les enquêtes mensuelles de conjoncture, à fournir des informations prospectives, mais cette information est quantitative alors qu'elle est qualitative pour les enquêtes de conjoncture.

Les résultats peuvent servir d'intrants pour les notes de conjoncture et les comptes trimestriels et de benchmark pour les indices de prix à la production. Ils sont diffusés dès le mois suivant la fin de la collecte (janvier N+1) et seront publiés dans la collection « Insee Focus ».

~~~

## **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

### **Remarques générales**

- Le Comité prend note de l'extension aux données de prix du gaz pour l'édition 2023 de l'enquête. Cette deuxième édition revêt un caractère expérimental sur ce volet.
- Étant donné la pérennisation prévisible du dispositif, le Comité invite le service à s'inscrire davantage, pour les prochains examens, dans le cadre habituel de son instruction, en matière de calendrier et de contenu du dossier. Il rappelle que ce contenu peut avantageusement enrichir les métadonnées de l'enquête à destination des utilisateurs.
- En particulier, le Comité demande au service de mettre en place une démarche de concertation et un Comité des utilisateurs. Il l'informe que le Cnis peut relayer la démarche auprès de certains de ses membres. À cette occasion, le service pourrait préciser comment l'enquête s'articule avec d'autres dispositifs, dont notamment OPISE et l'enquête du Sdes sur la transparence des prix de l'électricité, voire l'enquête EACEI. Des précisions pourront également être fournies sur la façon dont peuvent s'interpréter les résultats.

## Méthodologie, questionnaire, protocole

- Le Comité invite le service à expliciter les choix réalisés concernant le champ de l'enquête et à clarifier notamment :
  - s'il s'agit d'une enquête de branche ou de secteur ;
  - la façon dont chaque entreprise identifie ses clients « à usage final » ;
  - comment sont identifiées les entreprises qui vendent du gaz et de l'électricité hors intra-groupe, en précisant quel pourcentage du volume d'électricité et de gaz elles représentent ;
  - comment sont suivies les restructurations.
- Le Comité encourage le service à objectiver et documenter la qualité de la collecte de prix moyens, grâce à des comparaisons N/N-1, ou avec d'autres sources. Il estime nécessaire de formaliser les consignes aux ingénieurs-experts, par exemple grâce au journal des événements évoqué en séance, afin de faciliter une transmission de savoirs. Il invite enfin le service à capitaliser, dans une note de fin de campagne, les traitements post-collecte (redressements et imputations).
- Le Comité demande au service de renforcer la sécurisation de la collecte, celle-ci se faisant jusqu'à présent par messagerie et sans mot de passe.
- Le Comité remarque que le temps de réponse par questionnaire peut s'avérer important (500 minutes). Il demande au service d'informer clairement les répondants de 2023 que l'enquête est amenée à se pérenniser, afin que ceux-ci puissent réutiliser les procédures mises en place, le cas échéant, pour répondre à l'enquête.
- Le Comité prend note de la future réforme en 2024 du marché de l'électricité et que cette réforme devrait avoir des conséquences sensibles sur le futur questionnaire.

## Diffusion

- Le Comité invite le service à mettre les données à disposition au CASD.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz en 2024, avec inscription au programme des enquêtes de la statistique publique et visa ministériel.**

***Cet avis est valide pour l'année de collecte 2023.***

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS